CFA giapats
APPRENTISSAGE SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL

RÉGION SUD
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

INTERVENANT EDUCATIF PETITE ENFANCE – TITRE PROFESSIONNEL DE NIVEAU 4 RNCP 41849



MÉTIER

L'intervenant éducatif petite enfance (IEPE) accompagne les enfants de moins de 6 ans au sein d'un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE), en équipe pluriprofessionnelle. Il contribue à leur bien-être, à leur développement global et à leur autonomie, dans le respect de leur singularité, des besoins des familles et du projet d'établissement. Il construit une relation de confiance avec les parents ou l'entourage, participe à l'accueil inclusif et à l'amélioration continue des pratiques. Le TP IEPE est qualifié de professionnel de catégorie 1 en EAJE.

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LA CERTIFICATION QUALITÉ A ÉTÉ DÉLIVRÉE AU TITRE DES CATÉGORIES D'ACTIONS SUIVANTES : ACTIONS DE FORMATION PAR L'APPRENTISSAGE

● ● ● EMPLOI

L'activité s'exerce notamment en crèches collectives, micro-crèches et jardins d'enfants, auprès de collectivités territoriales, d'associations ou d'entreprises privées. Emplois accessibles selon la fiche RNCP : auxiliaire petite enfance, assistant d'éducation de la petite enfance, assistant accueil petite enfance, assistant éducatif petite enfance.

● ● ● LES SUITES DE PARCOURS

Une poursuite de formation dans le secteur de la petite enfance peut être envisagée selon les conditions d'admission propres à chaque diplôme, notamment vers le diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants (DEEJE) ou autre diplôme de niveau 6 nécessitant l'obtention d'un diplôme de niveau 4.

● ● ● LES APTITUDES

- Intérêt pour le développement, la sécurité et le bien-être du jeune enfant.
- Écoute, patience, bienveillance et sens de l'observation.
- Capacité à communiquer avec les familles et à travailler en équipe.
- Respect des règles d'hygiène, de confidentialité et de bientraitance.
- Sens de l'initiative et aptitude à analyser sa pratique.

● ● ● PREREQUIS ET CONDITIONS D'ADMISSION

Aucun diplôme requis.
Contrat d'apprentissage :
Être âgé de 18 ans minimum et avoir moins de 30 ans à la signature du contrat d'apprentissage.
Pas d'âge maximum pour les personnes ayant une RQTH, les sportifs de haut de niveaux ou les créateurs d'entreprise.

● ● ● ALLEGEMENTS ET DISPENSES

Le titre est composé de trois Blocs de compétences professionnelles (BC) capitalisables. Les éventuels aménagements de parcours, équivalences ou dispenses doivent être étudiés individuellement par l'IRTS PACA Corse, dans le respect des exigences réglementaires minimales et des modalités de certification.

● ● ● MODALITÉS D'ENTRÉE EN FORMATION

- Signer un contrat d'apprentissage avec un employeur.
- Remplir le dossier d'inscription sur le site du CFA GIAPATS.
- Réussir l'épreuve oral d'admission.

● ● ● DUREE DE LA FORMATION

Parcours complet réglementaire : 1 400 heures minimum, exclusivement en présentiel, dont 980 heures minimum de formation théorique et 420 heures minimum en entreprise. La formation se déroule sur **2 ans**.

Pour l'apprenti, la formation est totalement gratuite, la formation est financée par l'OPCO de votre employeur ou est pris en charge par l'employeur du secteur public.

FORMATION THEORIQUE 980 HEURES

Réparties en Unités de Formation :

- BC 1 : Contribuer à l'accueil des jeunes enfants et à la réponse à leurs besoins fondamentaux (420h)
 - Observer les besoins quotidiens des enfants
 - Répondre aux besoins physiologiques (sommeil, alimentation, hygiène, sécurité)
 - Répondre aux besoins affectifs et relationnels (attachement, sécurité émotionnelle, confiance)
 - Contribuer activement au projet éducatif de la structure

- BC 2 : Accompagner le développement des jeunes enfants (350h)
 - Aménager des espaces de jeu et d'éveil adaptés et sécurisés
 - Organiser le quotidien en cohérence avec les rythmes et besoins des enfants
 - Proposer des activités d'éveil favorisant l'autonomie, la motricité et la créativité
 - Mener des actions éducatives "hors les murs" (sorties, découvertes, activités nature)
 - Élaborer des projets d'accueil personnalisés (handicap, besoins spécifiques, inclusion)

- BC 3 : Accompagner les parents ou l'entourage des jeunes enfants (210h)
 - Aménager des espaces de jeu et d'éveil adaptés et sécurisés
 - Organiser le quotidien en cohérence avec les rythmes et besoins des enfants
 - Proposer des activités d'éveil favorisant l'autonomie, la motricité et la créativité
 - Mener des actions éducatives "hors les murs" (sorties, découvertes, activités nature)
 - Élaborer des projets d'accueil personnalisés (handicap, besoins spécifiques, inclusion)

● ● ● VALIDATION DE LA FORMATION

Présence aux cours et méthodologies, participation, travaux intermédiaires (DST, fiches de lecture, exposés collectifs, enquête de terrain, travaux de groupe) et dossiers écrits de contrôle continu + présentation orale ou épreuve sur table (voir référentiel de certification).
Modalités d'évaluation :

- Mise en situation professionnelle reconstituée et étude de cas : 1h10
- Entretien technique : 1h35
- Questionnement à partir de productions : 1h00
- Entretien final avec le jury : 15 minutes

Les blocs de compétences peuvent être validés séparément après jury plénier et sont acquis à vie.

● ● ● OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Participer à l'observation quotidienne des besoins des jeunes enfants en tenant compte de leur singularité et de leurs particularités
- Assurer le bien-être des jeunes enfants en répondant à leurs besoins physiologiques fondamentaux
- Assurer le bien-être des jeunes enfants en répondant à leurs besoins affectifs et relationnels
- Participer à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du projet éducatif
- Aménager un espace d'accueil adapté aux jeunes enfants et au contexte en organisant les activités au quotidien
- Élaborer et mettre en place une activité d'éveil et d'autonomie, individuelle ou de groupe
- Mettre en œuvre des actions éducatives hors les murs favorisant l'ouverture sur la culture et sur une démarche environnementale
- Contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'ajustement des projets d'accueil personnalisé des jeunes enfants en tenant compte de leur singularité et de leurs particularités

● ● ● UNITES DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE (UFA)

IRTS MARSEILLE 14ème arrondissement

● ● ● INSCRIPTION

L'inscription se fait directement sur le site du GIAPATS avec le futur employeur

● ● ● RESULTATS

(BASES SUR LES FORMATIONS PAR L'APPRENTISSAGE EN 2025)

- Taux de réussite : **1ère session**
- Taux d'abandon : **1ère session**
- Taux d'insertion : **1ère session**
- Taux de satisfaction **: 1ère session**
- Taux de poursuite d'étude : **1ère session**
- Taux de rupture **: 1ère session**



Prestations et locaux accessibles aux personnes en situation de handicap.

Nous vous invitons à **visiter notre site et à nous contacter** pour concrétiser votre projet de **formation par la voie de l'apprentissage.**

Groupement d'Intérêt Associatif pour la Promotion de l'Apprentissage en Travail Social et médico-social
4 Boulevard GUEIDON 13013 Marseille - www.cfa-giapats.fr -
Tél : 04 91 90 51 99 - info@cfa-giapats.fr

www.cfa-giapats.fr

04 91 90 51 99

info@cfa-giapats.fr

Vous pouvez candidater en flashant le QR code.



Groupement d'Intérêt Associatif pour la Promotion de l'Apprentissage en Travail Social et médico-social
4 Boulevard GUEIDON 13013 Marseille – www.cfa-giapats.fr –
Tél : 04 91 90 51 99 – info@cfa-giapats.fr